



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



06851



Distr. LIMITEE

ID/NG.106/3

4 août 1971

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Stage de formation aux méthodes d'enquête industrielle

Dakar (Sénégal), 13-24 septembre 1971

ACTIVITES DE L'ONUDI

DANS LE DOMAINE DES ENQUETES INDUSTRIELLES

Document présenté par le Secrétariat de l'ONUDI

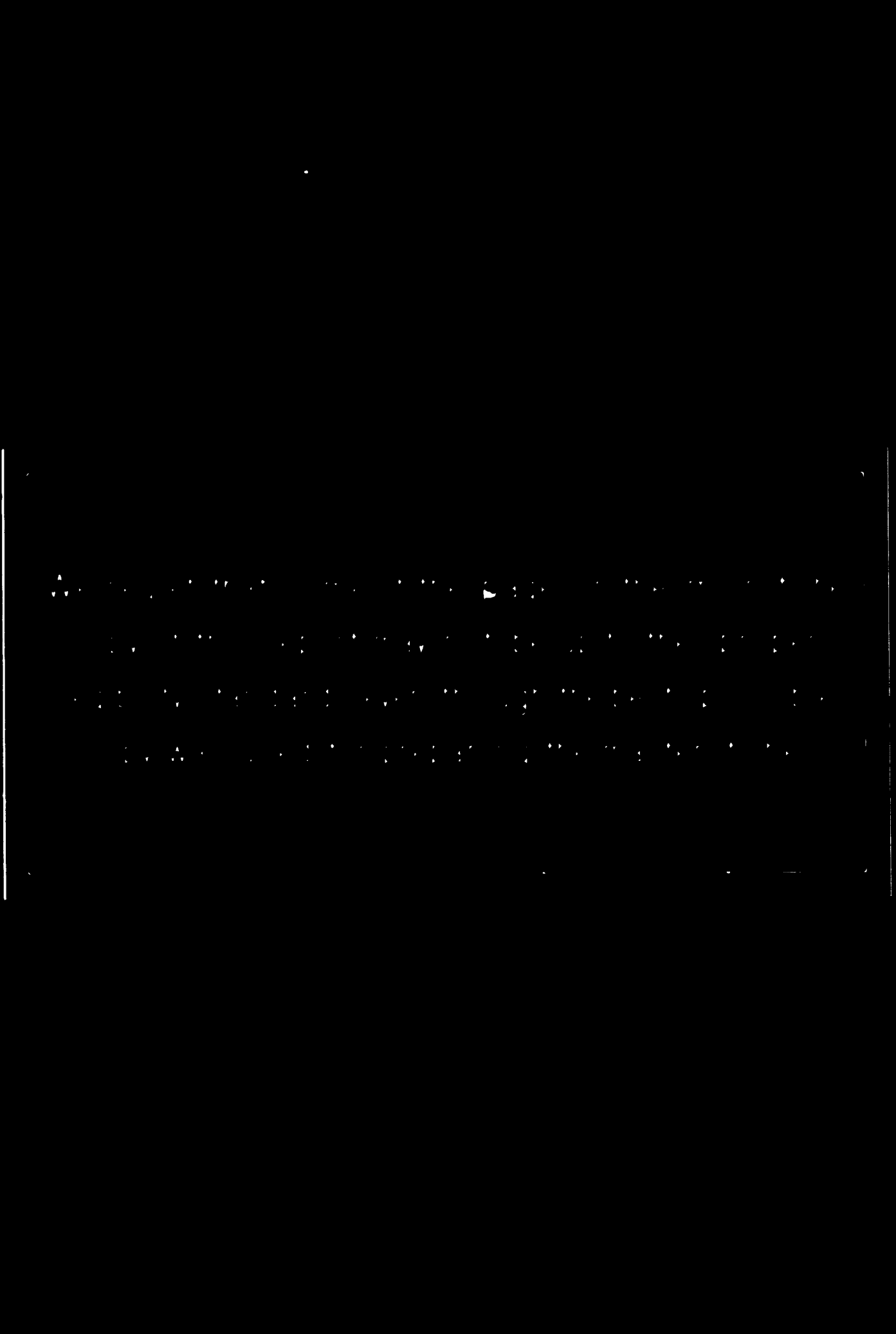


Table des matières

	<u>Page</u>
I. NATURE ET CADRE DES ACTIVITES DE L'ONU DANS LE DOMAINE DES ENQUETES INDUSTRIELLES	3
A. ACTIVITES OPERATIONNELLES	3
B. ETUDES ET AUTRES ACTIVITES DE SOUTIEN	4
II. SCHEMAS DE PROJETS CARACTERISTIQUES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTREPRIS PAR L'ONU DANS LE DOMAINE DES ENQUETES INDUSTRIELLES	7
A. MISSIONS D'ENQUETE INDUSTRIELLE	8
B. MISSIONS CONSULTATIVES	13
C. ENVOI D'EXPERTS POUR DES MISSIONS DE LONGUE DUREE	14
D. ASSISTANCE A LONG TERME AUX INSTITUTIONS S'OCCUPANT D'ENQUETES INDUSTRIELLES	16
ANNEXE : EXEMPLES DE PROJETS REALISES PAR L'ONU DANS LE DOMAINE DES ENQUETES INDUSTRIELLES	22

**I. NATURE ET CADRE DES ACTIVITES DE L'ONU
DANS LE DOMAINE DES ENQUETES INDUSTRIELLES**

Pour comprendre, promouvoir et orienter le développement industriel aux divers échelons où se prennent les décisions, il est indispensable de s'appuyer sur une solide information industrielle et économique complétée par des travaux d'analyse fondamentale.

L'action de l'ONU dans le domaine des enquêtes industrielles a pour but non seulement de réunir les données utiles concernant le développement industriel mais encore d'améliorer l'aptitude des pays en voie de développement à accomplir eux-mêmes cette tâche capitale.

A cette fin, l'ONU organise diverses activités opérationnelles et de soutien ayant entre elles un rapport étroit et dont le tableau 1 indique la nature et les articulations :

- 1) Envoi de missions d'enquête et de missions consultatives dans les pays en voie de développement;
- 2) Fourniture d'une aide à long terme aux institutions nationales et régionales de coopération pour l'exécution d'enquêtes et d'études industrielles;
- 3) Organisation de stages de formation aux méthodes d'enquête;
- 4) Publication d'enquêtes annuelles et à périodicité diverse sur le développement industriel, ainsi que d'études spéciales sur les grands problèmes de l'industrialisation;
- 5) Tenue de statistiques industrielles et de fichiers par pays.

A. ACTIVITES OPERATIONNELLES

Les missions d'enquête industrielle sont effectuées par des équipes pluridisciplinaires composées de trois ou quatre experts industriels; elles durent de trois à six mois et ont pour but d'aider les pays en voie de développement à évaluer et exploiter leur potentiel en matière de développement industriel. Leur action peut

s'exercer dans le cadre d'un pays, d'une ou de plusieurs régions, de groupements de pays ou de sous-secteurs industriels particuliers. Elles sont notamment chargées de réunir des renseignements de base, de procéder au diagnostic des industries existantes, d'identifier les possibilités d'investissement, d'étudier les politiques et les institutions, d'évaluer les besoins en matière d'aide extérieure et de former des spécialistes locaux. Les résultats de ces missions servent de base à l'élaboration des programmes à long terme d'assistance technique de l'ONUDI et au contrôle des progrès accomplis dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Les missions consultatives à court terme, composées de fonctionnaires de l'ONUDI, aident les pays en voie de développement et leurs groupements régionaux dans l'exécution de certaines tâches relatives aux enquêtes : mise au point de méthodes, rédaction et test de questionnaires, analyse de résultats d'enquête, etc.

L'aide à long terme pour les enquêtes et les études industrielles a pour but de renforcer les institutions de coopération nationale et régionale par l'envoi d'experts, la formation de spécialistes locaux, la fourniture d'équipement et de matériel technique et l'attribution de bourses.

Les stages de formation aux méthodes des enquêtes industrielles s'adressent aux fonctionnaires des pays en voie de développement; ils ont pour but de leur permettre d'améliorer leurs connaissances et de faciliter les échanges d'expérience dans l'organisation et la conduite des enquêtes.

B. ETUDES ET AUTRES ACTIVITES DE SOUTIEN

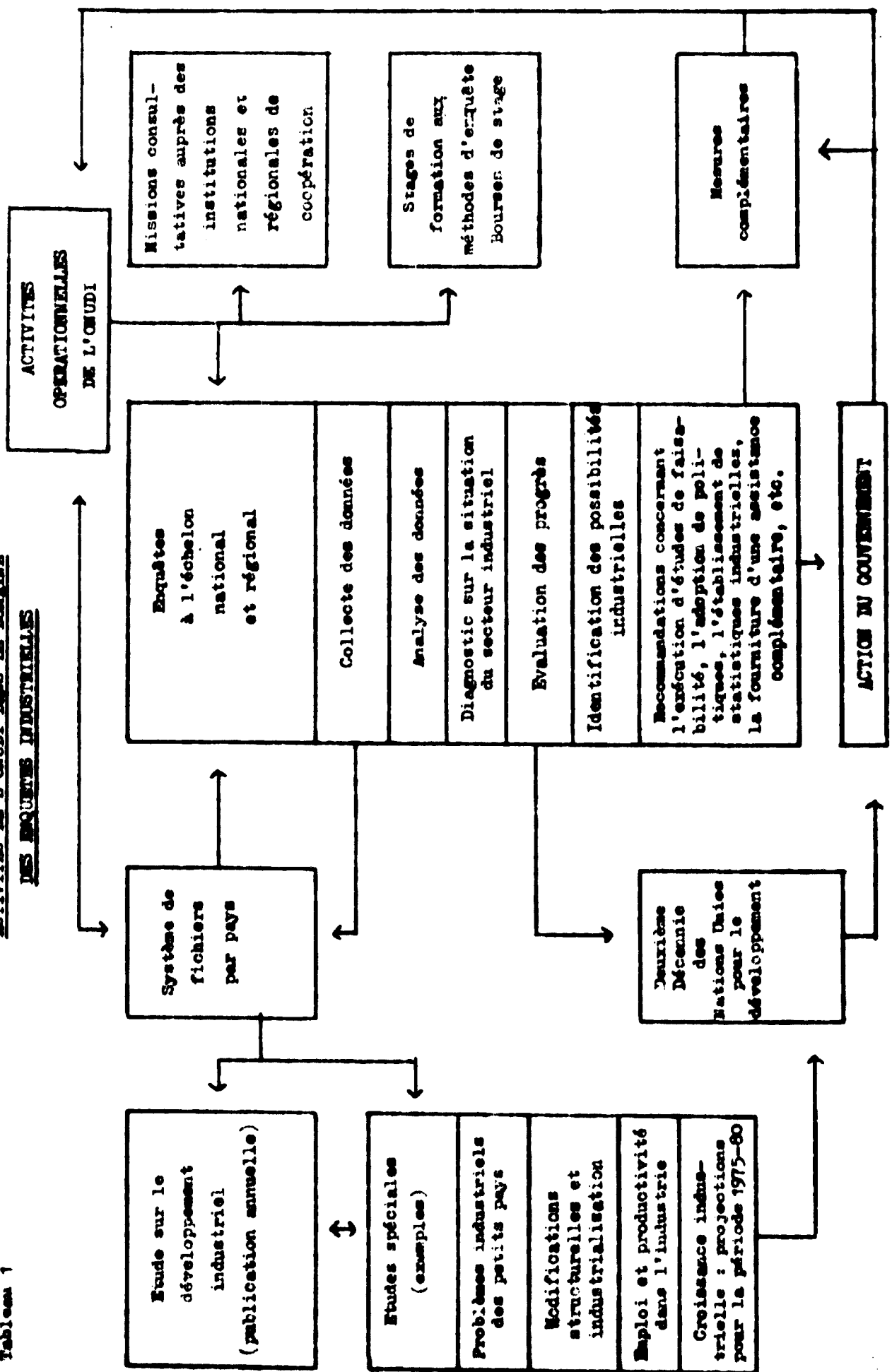
L'étude annuelle sur le développement industriel met à la disposition des pays en voie de développement des renseignements importants que, normalement, ils ne sont pas en mesure de réunir. Elle analyse les tendances dans l'industrie mondiale, l'accroissement de la production industrielle par rapport à d'autres secteurs et les changements intervenus dans les domaines des échanges industriels, de l'investissement, de l'emploi et de la productivité. L'accent est mis sur l'industrialisation dans les pays en voie de développement. Un thème important et d'actualité est traité chaque année et un numéro de synthèse est publié tous les cinq ans.

Les études spéciales donnent une analyse approfondie de certains problèmes importants et soigneusement choisis concernant le développement industriel; de caractère pratique, elles visent à guider l'action des responsables. Elles sont fondées essentiellement sur l'expérience accumulée dans les pays en voie de développement eux-mêmes et recueillie grâce aux activités hors-siège de l'ONUDI. Avec l'étude annuelle sur le développement industriel, ces études sont appelées à jouer un rôle dans le programme d'évaluation des Nations Unies pour la deuxième Décennie du développement. Le tableau 1 donne des exemples d'études spéciales en cours d'exécution.

Le système de statistiques industrielles et de fichiers par pays a été créé pour répondre aux besoins des diverses activités de l'ONUDI et, en particulier, de celles qui ont trait aux enquêtes. Les informations réunies sont utilisées dans le cadre de l'Organisation pour la programmation de l'assistance technique, l'élaboration de projets particuliers, la documentation des experts et l'exécution des études. Elles sont obtenues par l'intermédiaire du Bureau de statistique des Nations Unies ainsi que de leurs organismes régionaux et institutions spécialisées, et grâce aux diverses activités opérationnelles de l'ONUDI.

ACTIVITES DE L'OMUDI DANS LE DOMAINE
DES RECHERCHES INDUSTRIELLES

Tableau 1



II. SCHEMAS DE PROJETS CARACTERISTIQUES D'ASSISTANCE TECHNIQUE
ENTREPRIS PAR L'ONUDI
DANS LE DOMAINE DES ENQUETES INDUSTRIELLES

Un certain nombre de projets caractéristiques d'assistance technique entrepris par l'ONUDI dans le domaine des enquêtes industrielles trouveront ci-après une illustration sous la forme de définitions de mandat et/ou de descriptions de poste concernant des experts désignés pour différentes missions. Il s'y ajoute un modèle de préparation de demande adressée au Programme des Nations Unies pour le développement (Fonds spécial) en vue de la création d'un Centre d'enquête et d'études industrielles. Les exemples donnés sont fictifs mais inspirés d'expériences vécues. Pour qu'ils aient une application aussi générale que possible, on a formulé les projets de manière plus détaillée qu'il ne serait nécessaire de le faire en pratique. Des modifications pourront se révéler nécessaires et des adaptations devront être opérées afin de tenir compte de la situation et des besoins propres à tel ou tel pays.

L'ONUDI fournit également aux institutions régionales de coopération une aide analogue pour l'exécution de leurs enquêtes industrielles.

Les programmes d'assistance technique de l'ONUDI sont financés à partir de plusieurs sources relevant des Nations Unies et à partir de contributions volontaires :

- a) La part de l'ONUDI dans le Programme ordinaire d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies sert au financement de missions d'experts et de bourses de formation d'une durée égale ou inférieure à un an;
- b) Les demandes d'experts pour des missions d'une durée égale ou supérieure à un an sont financées au titre de l'élément Assistance technique du PNUD;
- c) Les projets de grande envergure et de longue durée comportant un ensemble de mesures d'assistance (envoi d'experts, attribution de bourses et fourniture d'équipement) sont réalisés au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD;
- d) Le programme de Services industriels spéciaux, financé par des contributions volontaires et par le fonds de roulement du PNUD, est utilisé pour une grande variété de missions de courte durée;

- e) Un certain nombre de projets d'assistance technique sont réalisés grâce aux fonds d'affectation spéciale déposée par le pays bénéficiaire auprès des Nations Unies ou directement auprès de l'ONUDI.

A. MISSIONS D'ENQUETE INDUSTRIELLE

A-1. Enquête générale sur le potentiel industriel et notamment analyse des industries existantes, identification des possibilités d'investissement et étude des politiques et institutions industrielles.

Mandat

- 1) Analyser les caractéristiques, la structure, les résultats et les problèmes du secteur des industries de transformation.
- 2) Examiner les conditions de fonctionnement des industries existantes en ce qui concerne l'organisation, le financement, la production, la technologie, la gestion, la commercialisation et les services de soutien.
- 3) Evaluer l'excédent de capacité des diverses branches d'activité, en déterminer les causes et les possibilités d'utilisation.
- 4) Etudier les plans d'expansion et les besoins des principales industries existantes.
- 5) Examiner les ressources disponibles pour l'industrialisation sur le plan des moyens financiers, de la main-d'œuvre, des matières premières, de l'énergie, de l'infrastructure, etc.
- 6) Etudier le marché actuel et le marché potentiel des produits manufacturés, et notamment les principaux débouchés ouverts à l'exportation.
- 7) Identifier les possibilités d'investissement dans les industries de transformation, en prêtant une attention particulière à l'utilisation des ressources naturelles nationales, à l'emploi de la main-d'œuvre, à la création d'industries destinées à satisfaire les besoins locaux et au développement d'activités orientées vers l'exportation.

- 8) Procéder à des études préliminaires de faisabilité et à l'établissement des dossiers des projets.
- 9) Etudier les relations entre les projets envisagés, leur répercussion sur les industries existantes et sur d'autres secteurs, et enfin le schéma d'implantation des industries à créer.
- 10) Apprécier la validité des politiques industrielles et du choix des stimulants en fonction des objectifs du plan de développement et des nouvelles possibilités qui auront pu être identifiées.
- 11) Evaluer les mécanismes institutionnels existant dans les domaines de la programmation, de la promotion, de l'orientation, du financement et de la réalisation du développement industriel.
- 12) Etudier les problèmes de coordination industrielle aux niveaux régional et sous-régional, en s'attachant aux méthodes spécifiques de la coopération industrielle (sous-traitance, initiatives communes, etc.).
- 13) Rassembler les renseignements nécessaires dans le domaine de la promotion des investissements (coûts, stimulants, réglementations, projets particuliers), ces informations devant servir à la rédaction d'un manuel de l'investisseur.
- 14) Formuler des recommandations en vue d'améliorer le système de statistiques industrielles et d'information, notamment par la poursuite et la mise à jour des enquêtes industrielles.
- 15) Déterminer les besoins en matière d'assistance technique extérieure et les priorités à établir dans le domaine industriel, en prenant spécialement en considération les activités de l'ONUDI.
- 16) Accomplir les tâches précitées en étroite coopération avec les spécialistes locaux et assurer la formation de ces derniers.

Composition de la mission

- Un économiste spécialisé dans le domaine du développement industriel;
- Un économiste industriel;
- Un ingénieur industriel;
- Un expert en commercialisation des produits industriels.

Durée : quatre mois.

Organisme local compétent : Ministère de l'industrie (Commissariat au Plan ou Société de développement industriel).

3-1. Etude du potentiel industriel d'une ou de plusieurs régions d'un pays donné, portant plus particulièrement sur un sous-secteur déterminé (dans le cas présent, celui des agro-industries).

Mandat

- 1) Etudier la structure et les résultats du secteur industriel de la région (Etat, département, district), notamment les projets suivants :
 - i) Place de ce secteur dans l'économie de la région et du pays;
 - ii) Place du secteur traditionnel (artisanal) dans l'industrie de la région;
 - iii) Taille des entreprises et des usines, nombre d'usines par produits;
 - iv) Valeur brute de la production, valeur ajoutée, emploi et investissement par secteurs industriels;
 - v) Capacité installée et degré d'utilisation;
 - vi) Consommation de matières premières, de produits intermédiaires, de combustibles et d'énergie, avec indication des sources d'approvisionnement;
 - vii) Destination de la production par grands sous-secteurs et par régions, couverture des besoins régionaux et nationaux, exportations;
 - viii) Problèmes opérationnels des industries;
 - ix) Importations de produits finis et semi-finis venant d'autres régions et de l'étranger;
 - x) Principales relations interindustrielles.

- 2) Définir le potentiel industriel global que semblent permettre les ressources de la région, notamment ses disponibilités actuelles et éventuelles en ressources naturelles et matières premières, utilisées par les agro-industries, telles que :

- i) Matières premières pour produits alimentaires (bétail, céréales, oléagineux, féculents, fruits, etc.);
 - ii) Ressources agricoles non alimentaires (fibres naturelles, cuirs et peaux, résines et sécrétions, stimulants, condiments, huiles essentielles, etc.);
 - iii) Ressources forestières et bois;
 - iv) Ressources ichtyologiques;
 - v) Ressources minérales utilisées par les grandes industries fournissant des produits intermédiaires à l'ensemble du secteur agro-industriel.
- 3) Analyser les facteurs économiques fondamentaux conditionnant le développement industriel de la région :
- i) Main-d'oeuvre (effectifs, structure par qualifications, main-d'oeuvre qualifiée disponible dans le reste du pays);
 - ii) Infrastructure (transports, eau, énergie);
 - iii) Institutions et services financiers (existence, structure, politiques)
 - iv) Services industriels (formation technique, ingénierie, réparation, contrôle de qualité, etc.);
 - v) Services commerciaux.
- 4) Identifier les possibilités d'investissement dans le secteur agro-industriel, en tenant compte notamment des points suivants :
- i) Traitement ultérieur et élaboration des produits agricoles et forestiers;
 - ii) Utilisation des sous-produits;
 - iii) Fabrication de produits agro-industriels (finis et intermédiaires) dont le pays est insuffisamment pourvu;
 - iv) Contrats de sous-traitance passés par des entreprises situées dans des régions plus industrialisées;

- v) Production de biens et services intermédiaires pour le secteur agro-industriel de la région (engrais, pesticides, machines agricoles, ciment, services de réparation et d'entretien, etc.);
 - vi) Création d'industries intermédiaires ou auxiliaires, non viables par elles-mêmes, grâce à la mise en place de complexes agro-industriels intégrés.
 - vii) Promotion des exportations sur le marché mondial et de la coopération industrielle à l'échelon régional;
 - viii) Création d'industries légères de biens de consommation liées au développement agro-industriel de la région.
- 5) Entreprendre des études préliminaires de faisabilité pour les industries retenues, en indiquant le capital à prévoir, leurs besoins prévisibles en capitaux, en équipement et en main-d'oeuvre, leur degré de viabilité commerciale et la contribution qu'elles peuvent apporter à l'économie régionale et nationale.
 - 6) Dresser une liste des priorités et indiquer les projets pour lesquels des recherches plus approfondies ou des études complètes de faisabilité sont nécessaires.
 - 7) Evaluer l'incidence probable des politiques agricoles et industrielles, des méthodes de stimulation de la législation en vigueur tant au niveau national qu'au niveau régional sur le développement industriel de la région, en s'attachant tout particulièrement au secteur agro-industriel.
 - 8) Etudier le fonctionnement des organismes régionaux et nationaux chargés de la promotion de développement industriel dans la région ainsi que la coordination de leurs activités.
 - 9) Définir les besoins de la région en matière d'assistance industrielle.
 - 10) Former les spécialistes locaux chargés de collaborer avec la mission.

Composition de la mission

- Un économiste industriel (développement régional);
- Un expert en matière de traitement des produits alimentaires;
- Un ingénieur de l'industrie textile;
- Un expert de l'industrie du bois.

Durée : quatre mois.

Organisme local compétent : Ministère de l'industrie (Commissariat au Plan, Société de développement industriel ou Office de développement régional).

B. MISSIONS CONSULTATIVES

Il s'agit de missions de courte durée, généralement exécutées par des fonctionnaires de l'ONUDI et ayant pour objet de fournir une assistance en matière de méthodologie et sur certains points particuliers (organisation d'enquêtes, établissement de questionnaires, formation de personnel, interprétation et présentation des résultats), dans le cadre d'enquêtes industrielles entreprises par des organismes nationaux ou des institutions de coopération régionale qui s'occupent du développement industriel.

On trouvera ci-dessous une description de poste correspondant à une demande fictive de mission consultative :

Désignation du poste : Spécialiste des enquêtes industrielles (conseiller en matière de méthodes).

Durée de la mission : Deux mois.

Attributions : Par des conseils en matière de méthodologie, l'expert apportera son concours au Ministère de l'industrie (Commissariat au Plan, Société de développement industriel, Office central de statistique ou autre organisme compétent) dans la conduite d'une enquête industrielle. Sa mission sera divisée en deux périodes d'un mois chacune. En coopération avec des fonctionnaires locaux, il participera à l'exécution des tâches suivantes :

a) Stade de la préparation :

- 1) Elaboration d'un programme d'enquête portant sur les points suivants : industries et entreprises à étudier, niveau auquel doit s'effectuer la collecte des données, procédés d'échantillonnage, méthodes de dépouillement et de tabulation, calendrier des opérations, etc.;
- 2) Etablissement et test des questionnaires;
- 3) Détermination des besoins en matière de formation de personnel;

b) Stade de l'exécution :

- 4) Analyse et interprétation des résultats (analyse critique, étude de productivité, évaluation du potentiel industriel, identification des possibilités d'investissement);
- 5) Présentation des résultats et analyse.

Formation et

expérience requises : Statisticien ou économiste industriel, ayant l'expérience des études et enquêtes industrielles dans les pays en voie de développement.

C. ENVOI D'EXPERTS POUR DES MISSIONS DE LONGUE DURÉE

Ces missions ont pour objet d'assister les organismes nationaux et régionaux dans le domaine des enquêtes industrielles. Elles durent généralement un an ou plus, et les experts qui les composent sont chargés d'aider à évaluer les besoins en matière d'information industrielle et à élaborer un programme d'enquêtes, de former du personnel et de participer directement aux diverses opérations que comportent les enquêtes.

On trouvera ci-dessous une description de poste correspondant à une demande fictive d'assistance de cette nature :

Désignation du poste : Expert ou conseiller en enquêtes industrielles.

Durée de la mission : Un an, avec possibilité de prolongation.

Attributions : L'expert conseillera le Ministère de l'industrie (Commissariat au Plan, Société de développement industriel, Office central de statistique ou autre organisme compétent) dans le domaine de l'organisation et de l'exécution d'enquêtes industrielles. Il devra notamment :

- 1) Evaluer le volume et la qualité des informations industrielles disponibles dans le pays, ainsi que l'efficacité des moyens utilisés pour la collecte, le traitement et l'analyse de ces informations;
- 2) Evaluer les besoins à satisfaire, dans le domaine de l'information, pour la promotion et la programmation du développement industriel et établir un ordre de priorité correspondant;
- 3) Recommander et mettre au point un programme intégré d'information industrielle comprenant l'exécution d'enquêtes générales, périodiques et sectorielles, le calcul d'indices de production, l'établissement d'indicateurs et de profils d'entreprises, etc.;
- 4) Donner des conseils sur l'établissement du calendrier des activités énumérées en 3) et sur leur exécution;
- 5) Aider à l'amélioration des statistiques industrielles existantes;
- 6) Donner des conseils et prêter son concours en matière de collecte, de traitement, d'interprétation et d'analyse des données industrielles, d'établissement de formulaires et de questionnaires, etc.;

- 7) Organiser et superviser des enquêtes spéciales pour satisfaire des demandes importantes du gouvernement;
- 8) Déterminer les besoins en personnel et en formation dans le domaine des enquêtes industrielles;
- 9) Former et superviser les spécialistes locaux.

Formation et

expérience requises :

Statisticien industriel hautement qualifié, ayant une expérience étendue des enquêtes industrielles dans les pays en voie de développement et connaissant les problèmes du développement industriel.

D. ASSISTANCE A LONG TERME AUX INSTITUTIONS
S'OCCUPANT D'ENQUETES INDUSTRIELLES

L'ONUDI fournit une aide importante pour la création, l'expansion ou le renforcement d'institutions des pays en voie de développement ou d'organisations régionales de coopération dont les activités comportent normalement l'exécution d'enquêtes industrielles. Cette assistance, qui est attribuée pour une longue période - n'excédant toutefois pas cinq ans en général - au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD, implique une contribution substantielle du gouvernement intéressé aussi bien que du PNUD. L'action menée dans ce domaine comportera, par exemple, un projet prévoyant la création d'un Centre d'enquêtes et d'études industrielles dans le cadre du Ministère de l'industrie (ou de tout autre organisme approprié) et comprenant les éléments suivants :

- a) Désignation d'une équipe d'experts internationaux ayant un rôle opérationnel, consultatif et de formation;
- b) Ouverture de crédits pour l'engagement à court terme de consultants spécialisés;

- c) Attribution de bourses à des spécialistes locaux pour qu'ils puissent contribuer plus efficacement à l'exécution du projet et remplacer les experts à la fin de leur mission;
- d) Fourniture d'équipement, de matériel technique, de livres et de documentation.

Plan d'une demande fictive d'assistance
adressée au Programme des Nations Unies pour le développement (Fonds spécial)
pour la création d'un Centre d'enquêtes et d'études industrielles

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX VISANT À JUSTIFIER LE PROJET

1. Renseignements généraux sur le développement industriel

Présentation des caractéristiques du secteur industriel, tendances passées, possibilités, problèmes principaux, objectifs industriels du plan de développement, principaux organismes s'occupant de la promotion et de l'orientation du développement industriel.

2. Situation actuelle et besoins du pays en matière d'information économique et industrielle

- a) Caractéristiques du système actuel d'information industrielle (genres de renseignements et d'études, organisation de la collecte et de l'analyse des données, priorités et politiques en matière d'enquêtes et d'études);
- b) Cadre institutionnel : organismes gouvernementaux s'occupant de l'information industrielle, organismes semi-publics et privés (rôle, résultats, insuffisances, coordination, etc.);
- c) Besoins du pays en matière d'enquêtes et d'études industrielles, compte tenu des objectifs du développement industriel;
- d) Assistance déjà reçue dans le domaine des études et des enquêtes industrielles.

3. Justification du projet

- a) Analyse des points figurant en 1) et 2) ci-dessus qui justifient la proposition de créer un centre d'enquêtes et d'études industrielles;

- b) Précisions sur la contribution que le projet doit apporter au développement industriel du pays (renforcement du système de collecte et d'analyse des informations industrielles ayant pour effet d'améliorer la programmation, la promotion et la mise en oeuvre du développement industriel).

II. LE PROJET

1. Origine de la proposition

Indications sur les circonstances, le lieu et la date de l'élaboration du projet et résumé des travaux préparatoires déjà effectués.

2. Description du projet

a) Fonctions

La liste de fonctions ci-après est donnée seulement à titre d'exemple et peut être modifiée selon la situation et les besoins du pays considéré :

- i) Rassembler, intégrer et améliorer les données statistiques et les informations industrielles disponibles;
- ii) Déterminer les besoins et les priorités en matière d'enquêtes et études industrielles;
- iii) Donner des conseils sur les méthodes à utiliser pour rassembler, classer et analyser les informations industrielles;
- iv) Mettre au point un système d'information pour la programmation et la promotion à court terme et à long terme du développement industriel (indices, indicateurs, enquêtes périodiques, études sectorielles, recensements, statistiques industrielles de base, profils d'entreprises, données de programmation et de référence, etc.);

- v) Effectuer des enquêtes et études périodiques et spéciales en vue de :
 - Contrôler les progrès de l'industrie et la mise en oeuvre du plan;
 - Evaluer le potentiel industriel;
 - Identifier les possibilités d'investissement;
 - Déterminer si les politiques et les activités de l'organisme sont conformes aux objectifs visés et évaluer les résultats obtenus;
 - Etudier le programme industriel.
- vi) Effectuer des études sur les besoins des divers projets (envergure, équipement, infrastructure, capitaux, personnel qualifié, devises) en vue de déterminer les priorités;
- vii) Effectuer des études préliminaires de faisabilité et élaborer des projets suffisamment détaillés pour attirer des investisseurs éventuels;
- viii) Tenir à jour un dossier de projets industriels et réunir des données sur les coûts, les mesures d'encouragement et la réglementation, en vue de la rédaction d'un guide pour la promotion des investissements.

b) Organisation

- i) Statut juridique;
- ii) Structure fonctionnelle;
- iii) Organisation financière.

3. Assistance demandée au Fonds spécial

- a) Durée de l'assistance, calendrier indiquant les dates prévues pour le commencement des travaux, les différentes étapes du projet et son achèvement;

- b) Nombre d'experts, spécialités, durée de la mission et tâches à accomplir dans le cadre du projet;
- c) Consultants chargés de mission de courte durée dans certains domaines spécialisés (conf. forfaitaire);
- d) Nombre, objet et durée des bourses de perfectionnement à l'étranger.
- e) Types d'équipement et de matériel requis.

4. Contribution fournie en contrepartie par le gouvernement

- a) Personnel (spécialistes locaux et personnel auxiliaire);
- b) Terrains, bâtiments et constructions nouvelles;
- c) Equipement;
- d) Services annexes.

5. Financement

- a) Coût de l'aide du Fonds spécial calculé sur la base annuelle pour chacune des catégories énumérées de 3 a) à 3 e) et pour chacune des années du projet. L'aide du Fonds spécial doit normalement cesser au bout de cinq ans et diminuer progressivement au cours des trois dernières années, le soin d'assurer la continuation du projet incombant de plus en plus au gouvernement;
- b) Contribution fournie en contrepartie par le gouvernement, calculée sur une base annuelle pour chacune des catégories énumérées de 4 a) à 4 d). (Cette contribution pourra être fournie en espèces ou en nature, ou sous ces deux formes.)

ANNEXE

EXEMPLES DE PROJETS REALISES PAR L'ONUDI
DANS LE DOMAINE DES ENQUETES INDUSTRIELLES

1. Missions d'enquête ayant pour but d'évaluer le potentiel industriel au niveau du pays, de la région et du secteur
 - Enquête industrielle en Equateur
Affectation, au titre des SIS, de deux fonctionnaires de l'ONUDI et de deux consultants envoyés pour une durée de quatre mois.
 - Enquête industrielle au Kenya
Affectation, au titre des SIS, de trois experts envoyés pour une durée de six mois.
 - Enquête industrielle dans l'Etat de Bahia (Brésil)
Sous-traitée à une firme de consultants : six experts, 14 1/4 h/m;
financement au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD.
 - Enquête sur le potentiel agro-industriel des Etats de Kelantan, Trengganu et Sarawak (Malaisie)
Affectation, au titre des SIS, d'un expert envoyé pour une durée de six mois et de deux autres envoyés pour une durée de quatre mois.

2. Missions consultatives de courte durée
 - Mission consultative auprès du Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS). Quatre missions consultatives, de deux mois chacune, accomplies par des fonctionnaires de l'ONUDI chargés d'aider l'IDCAS sur le plan des méthodes, à mener à bien ses enquêtes industrielles au Soudan, en République arabe du Yémen, en République démocratique populaire du Yémen et en Irak. Financement par le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI.

3. Assistance de longue durée fournie à des organismes nationaux et régionaux de coopération en matière d'études et enquêtes industrielles

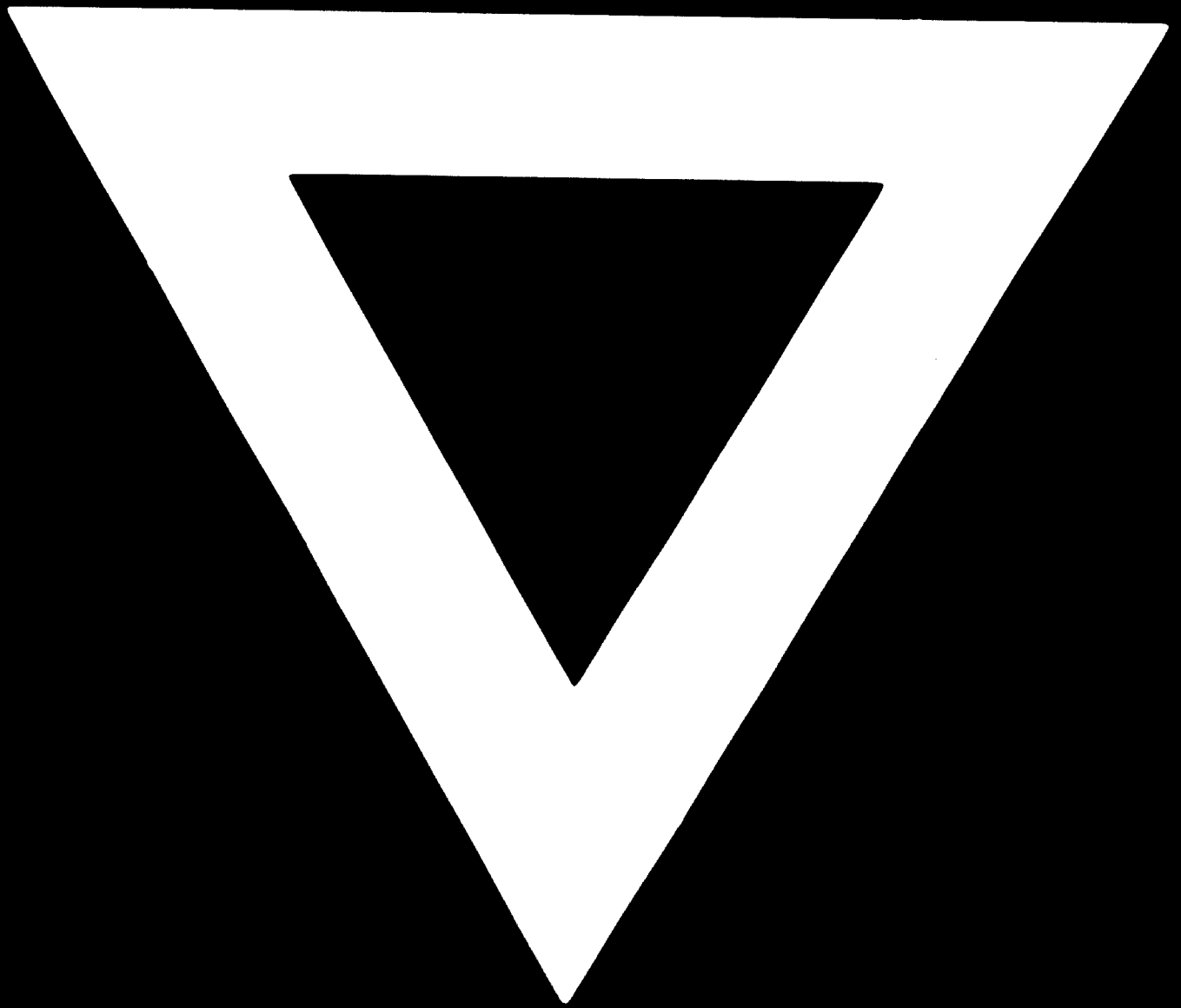
- Office de planification du Laos : collecte et analyse des données sur le développement industriel et la productivité
Affectation, au titre de l'élément Assistance technique du PNUD, d'un expert envoyé pour une durée d'un an.
- Centre d'études et de promotion industrielles (Kenya)
Aide fournie, au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD, pour une durée de deux ans. Envoi de sept experts internationaux (118 h/m) de consultants chargés de missions de courte durée (30 h/m) et d'équipement.
- Banque de développement de l'Afrique orientale - Groupe des investissements industriels
Aide fournie au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD pour une durée de trois ans. Envoi de trois experts internationaux (71 h/m), de consultants chargés de missions de courte durée (30 h/m) et de matériel technique.
- Communauté de l'Afrique orientale - Groupe de l'industrie
Affectation, au titre de l'élément Assistance technique du PNUD, d'un expert (OPEX) envoyé pour 18 mois et, au titre des SIS, de deux experts envoyés pour 12 mois.

4. Activités de formation

- Stage de formation aux méthodes des enquêtes industrielles dans les pays en voie de développement, 2-28 août 1970, Brighton (Royaume-Uni).
Organisé à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux de langue anglaise; 14 participants.
Financé au titre de l'élément Assistance technique du PNUD.

- - - - -





76.06.30